

## TARIFS MUSIQUE ANNEE SCOLAIRE 2014 /2015

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 - USAGERS DU SERVICE - RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI A U MOMENT DE L'INSCRIPTION				TARIF 2 - AUTRES USAGERS NE REpondANT PAS AUX CRITERES DU TARIF 1			
		Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Atelier musique collectif seul	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Atelier musique collectif seul
1	< ou = 350 €	22,00 €	16,50 €	44,20 €	11,00 €	47,60 €	23,80 €	119,00 €	17,70 €
2	351 à 470 €	49,70 €	25,50 €	77,30 €	20,00 €	107,20 €	41,70 €	190,50 €	27,30 €
3	471 à 880 €	82,80 €	40,00 €	110,40 €	27,50 €	154,80 €	71,40 €	261,80 €	35,80 €
4	881 € à 1800 €	104,90 €	50,80 €	171,20 €	33,00 €	178,60 €	95,30 €	333,40 €	47,60 €
5	> à 1801 €	126,50 €	59,70 €	198,70 €	38,60 €	202,40 €	107,20 €	357,20 €	59,50 €

En cas d'inscription à deux cours d'instrument, une majoration de 50 % sera appliquée.

En cas d'inscription à trois cours d'instrument, une majoration de 100 % sera appliquée.

## TARIFS DANSE ANNEE SCOLAIRE 2014 /2015

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 - USAGERS DU SERVICE - RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION			TARIF 2 - AUTRES USAGERS NE REpondant PAS AUX CRITERES DU TARIF 1		
		Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes
1	< ou = 350 €	22,00 €	16,50 €	26,40 €	47,60 €	23,80 €	71,20 €
2	351 à 470 €	49,70 €	25,50 €	59,50 €	107,20 €	41,70 €	146,70 €
3	471 à 880 €	82,80 €	40,00 €	99,30 €	154,80 €	71,40 €	235,10 €
4	881 € à 1800 €	104,90 €	50,80 €	125,90 €	178,60 €	95,30 €	244,20 €
5	> à 1801 €	126,50 €	59,70 €	151,80 €	202,40 €	107,20 €	272,20 €

En cas d'inscription à deux cours de danse hors obligation de cursus, une majoration de 50 % sera appliquée.

En cas d'inscription à trois cours de danse hors obligation de cursus, une majoration de 100 % sera appliquée.

## LOCATIONS D'INSTRUMENTS PAR TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2014 /2015

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 - USAGERS DU SERVICE - RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION		TARIF 2 - AUTRES USAGERS NE REpondANT PAS A UX CRITERES DU TARIF 1	
		Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Adultes	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Adultes
1	< ou = 350 €	5,50 €	11,00 €	11,80 €	35,80 €
2	351 à 470 €	11,00 €	22,00 €	23,80 €	47,60 €
3	471 à 880 €	33,00 €	44,20 €	47,60 €	83,30 €
4	881 € à 1800 €	44,20 €	55,20 €	59,50 €	95,30 €
5	> à 1801 €	55,20 €	66,20 €	71,40 €	107,20 €

**Mode de calcul du Quotient familial :** il sera demandé une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales.

Sans ce document, le montant de l'inscription sera établi selon le même mode de calcul CAF, à partir du montant des revenus et de la situation familiale.

### TARIFS DIVERS :

**Convention Communauté de Communes du Thouarsais / Musique amateurs :** 6,70 €\*

\*Les droits correspondants sont à régler pour chaque membre de la formation concernée (tarif annuel)



## TARIF SPÉCIFIQUE MUSIQUE/DANSE :

**Tranche 1** : personnes handicapées, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emplois, si quotient familial correspondant aux tranches 1 ou 2

**Tranche 3** : enfants relevant de familles d'accueil, lorsqu'il est impossible d'obtenir le justificatif de revenus ou de quotient familial des parents. Il est rappelé que le Conseil Général assume les frais d'inscription pour ces familles

**N.B.** : à défaut de justification du quotient familial, pour le 30/10/2014 le tarif applicable est celui de la tranche 5 (quotient supérieur à 1 801 €)

### ABATTEMENTS :

- 1<sup>ère</sup> inscription : 100 % du 1<sup>er</sup> tarif le plus élevé
  - 2<sup>ème</sup> inscription : 75 % du 2<sup>ème</sup> tarif
  - 3<sup>ème</sup> inscription : 50 % du 3<sup>ème</sup> tarif
  - 4<sup>ème</sup> inscription : 25 % du 4<sup>ème</sup> tarif
- } arrondi au 10<sup>ème</sup> d'euro supérieur

Il ne peut y avoir qu'un abattement par personne (pas de cumul si pratique de la musique et de la danse par un même élève).

**Le conservatoire est fermé pendant les congés scolaires.**

Les droits d'inscriptions pourront être perçus dès le mois de septembre.

Une inscription à l'essai est possible. Elle donne droit à deux cours préalables à l'inscription définitive.

La cotisation est due pour l'année sauf cas particuliers de maladie ou de déménagement. Le remboursement s'effectuera au prorata des 3 trimestres (1<sup>er</sup> trimestre octobre à décembre, 2<sup>ème</sup> trimestre de janvier à mars, 3<sup>ème</sup> trimestre d'avril à juin) commencés et sur présentation d'un justificatif.

Le paiement de la cotisation annuelle peut être réglé sur demande en deux versements.

Tout trimestre commencé entraînera le paiement de l'inscription et le cas échéant de la location d'instrument pour le trimestre entier.

Le commencement d'une activité musicale en cours d'année induit le paiement de l'inscription et du temps restant à courir jusqu'au terme de ladite année.